



**Conseil économique
et social**



Union africaine



**Groupe des Nations Unies
pour le développement**

E/ECA/RCM/18/1/Add.1

Distr. générale

20 mars 2017

Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique
Dix-huitième réunion
Première réunion conjointe du Mécanisme
de coordination régionale pour l'Afrique et du
Groupe des Nations Unies pour le développement
Dakar, 25 et 26 mars 2017

Union africaine

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

1. Des allocutions seront prononcées par les personnalités suivantes :
 - M^{me} Francine Muyumba, Présidente de l'Union panafricaine pour la jeunesse
 - M. Abdoulaye Mar Dièye, Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Président de l'équipe du Groupe régional des Nations Unies pour le développement et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement
 - M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique
 - M. Thomas Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

2. Avec MM. Hamdok et Quartey comme coprésidents, les coordonnateurs du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) seront invités à examiner et adopter l'ordre du jour provisoire et le programme de travail, sous réserve des modifications jugées nécessaires.

3. Première séance plénière : Rôle du système des Nations Unies s'agissant de tirer parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse (point 3 de l'ordre du jour)

3. Les jeunes d'Afrique représentent un précieux atout pour la croissance durable du continent à condition que cet atout soit judicieusement exploité. Les baisses de la mortalité infantile et l'allongement de l'espérance de vie

contribuent à accroître tant la population totale que, qui plus est, la part de la population qui est en âge de travailler. L'Afrique doit tirer parti de sa population en âge de travailler, qui est en augmentation, au moment où une grande partie de la main-d'œuvre dans le reste du monde diminue. Tirer parti du dividende démographique exige de maintenir une population en âge de travailler plus nombreuse que la population qui en dépend. Réaliser cet équilibre nécessite des programmes durables de création d'emplois et aussi des programmes efficaces de planification familiale et d'autonomisation des femmes. Depuis 2012, d'importants progrès ont été accomplis dans la fourniture de l'accès à la planification familiale dans toute l'Afrique. Pourtant, le continent a toujours le taux le plus élevé de grossesses d'adolescentes du monde ; les complications liées à l'accouchement demeurent également une cause majeure de décès des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans.

4. Les orateurs et les participants traiteront le thème à la lumière de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre, de même que des objectifs de développement durable. Le débat fournira une tribune permettant aux Nations Unies et à l'Union africaine de discuter et de réaliser un consensus sur la façon dont les Nations Unies peuvent prêter leur appui à l'Union africaine dans la réalisation de son objectif consistant à tirer parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse.

4. Deuxième séance plénière : Créer les conditions propices à l'emploi et à l'entrepreneuriat (point 4 de l'ordre du jour)

5. Le faible niveau d'instruction de la jeunesse africaine est un important facteur à l'origine du sous-emploi des jeunes du continent, étant donné que des compétences techniques spécifiques sont nécessaires dans le monde du travail en pleine évolution. Bon nombre de pays africains réussissent bien à accroître l'accès à l'enseignement de base, mais sans prêter suffisamment d'attention à la qualité de l'enseignement. L'enseignement de base dispense les compétences générales et autres nécessaires pour poursuivre les études. Lors de l'élaboration de la politique relative à l'enseignement et à la formation, il faudrait veiller le mieux à renforcer la qualité de l'enseignement, à réduire les abandons scolaires et les redoublements et à traduire la présence en classe en apprentissage précieux.

6. En outre, les jeunes se heurtent à de multiples contraintes, notamment le manque d'accès au crédit, l'insuffisance des compétences et le manque d'expérience dans la recherche d'un emploi ou le démarrage d'une entreprise. Les gouvernements africains ont un rôle majeur à jouer dans la conception de programmes appropriés et efficaces pour faire face aux défis que rencontrent les populations de jeunes, en faisant particulièrement attention aux défis spécifiques qui se posent aux jeunes femmes par suite de facteurs économiques, sociaux et culturels. Lors de cette séance, orateurs et participants s'attaqueront à ces éléments clefs et à d'autres.

5. Troisième séance plénière : Jeunesse et migrations dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 (point 5 de l'ordre du jour)

7. À l'heure actuelle, la libre circulation des personnes et la migration des jeunes constituent des sujets majeurs à l'ordre du jour à l'échelle régionale aussi bien que mondiale. Les jeunes en Afrique sont exposés à divers risques et vulnérabilités, qui les poussent à migrer vers des endroits offrant de meilleures possibilités d'emploi. Les pays africains doivent améliorer les programmes actuels en faveur de la jeunesse, afin de juguler les contraintes qui pèsent sur l'emploi des jeunes, en tirant parti des meilleures pratiques en cours dans le

monde. Il faut dans ce cadre introduire de nouveaux programmes en faveur de la jeunesse ou réformer les programmes existants en y incluant des mesures tendant à faire face aux multiples contraintes auxquelles les jeunes sont confrontés, comme dans l'accès au crédit et la nécessité d'une meilleure information et d'un meilleur accès aux réseaux pour l'emploi. Seront également traités lors de cette séance les défis supplémentaires qui sont le lot des travailleuses migrantes.

6. Quatrième séance plénière : Gouvernance, droits et autonomisation des jeunes (point 6 de l'ordre du jour)

8. La transition démographique de l'Afrique pourra contribuer à relancer la croissance économique à l'avenir ainsi qu'à renforcer la prospérité partagée et élever le continent au statut d'acteur mondial véritable. Pour tirer parti du dividende démographique, il faut que les pays africains entreprennent de solides politiques économiques, sociales, politiques et de gouvernance d'entreprise afin de soutenir la transition démographique en cours, laquelle conduira à son tour à la création d'emplois productifs pour les nouveaux travailleurs et, par voie de conséquence, à une croissance durable plus forte. Conformément à l'Agenda 2063, l'Union africaine a proclamé 2016 Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes. La réunion-débat se penchera tant sur les progrès accomplis que sur les défis restants dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des jeunes, et sur la nécessité de faire en sorte que la voix des jeunes soit entendue et qu'ils soient en mesure de participer, en tant que fondation du développement durable.

7. Cinquième séance plénière : Renforcer le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique afin de tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse (point 7 de l'ordre du jour)

9. Cette séance a pour but de faire rapport sur les réalisations aussi bien du MCR-Afrique que des mécanismes de coordination sous-régionale et, en général, sur le renforcement de la collaboration dans le système des Nations Unies, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), en appui aux priorités de l'Union africaine et de ses programmes prioritaires. La séance commencera par un compte rendu du travail accompli par le MCR-Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionale en 2016. Parmi les rapports figureront ceux du secrétariat du MCR-Afrique, des groupes thématiques et des mécanismes de coordination sous-régionale.

10. De surcroît, seront examinés les liens avec les domaines d'activité ci-après :

- a) Renforcement de la collaboration entre le MCR-Afrique et le GNUD ;
- b) Compte rendu de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ;
- c) Compte rendu du Forum régional africain pour le développement durable consacré au suivi et à l'examen de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ;
- d) Présentation de la plateforme pour le suivi et l'évaluation du développement de l'Afrique dans le contexte du partenariat renouvelé entre Nations Unies et l'Union africaine ;
- e) Adoption du programme commun Nations Unies-Union africaine pour 2017-2018 ;

f) Examen du programme décennal de renforcement des capacités et de la transition vers le Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique ;

g) La culture comme priorité pour l'Afrique : l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

11. Les participants pourront soulever toutes autres questions qui n'auraient pas été couvertes au titre des points qui précèdent.

9. Présentation et adoption du projet de rapport (point 9 de l'ordre du jour)

12. Le secrétariat du MCR-Afrique présentera le projet de rapport. Les participants seront invités à examiner et adopter le rapport, sous réserve des modifications jugées nécessaires.

10. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

13. La réunion sera déclarée close par :

- M. Abdoulaye Mar Dièye, Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Président de l'équipe du Groupe régional des Nations Unies pour le développement et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement
- M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique
- M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies